

Contrat non signé dans la fonction publique

Par ysaseb, le 19/09/2016 à 18:03

Bonjour,

Au mois d'août cette année, j'ai trouvé un contrat dans un établissement de soin publique en tant qu'aide soignante.

Le premier jour de mon contrat, j'ai été victime d'un accident du travail et je n'ai toujours pas de contrat signé attestant mon embauche.

Il s'agissait d'un contrat de 1 mois.

Est ce que j'ai des droits car je n'ai plus de nouvelles de mon employeur et malgré des relances de ma part je n'ai pas été renouvelée ? Mon accident du travail à part contre lui été pris en compte

Par P.M., le 19/09/2016 à 19:37

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...